



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-cinquième session

Rome, 30 novembre-4 décembre 2020

Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Suite que le Conseil est invité à donner

En application de la résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, le Conseil est invité à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023) selon la répartition suivante:

- un pays de la liste A;
- deux pays de la liste C;
- deux pays de la liste D;
- un pays de la liste E.

Les États Membres souhaitant se présenter sont invités à remplir et signer le formulaire de présentation de candidature joint et à en envoyer une copie scannée au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil, à l'adresse FAO-Council@fao.org, le **lundi 23 novembre 2020 à 12 heures au plus tard**.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo
Secrétaire général de la Conférence et du Conseil
Tél.: +39 06570 55987

1. Aux fins de l'élection au Conseil d'administration du PAM, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E)*, qui figurent sur la page web du Conseil dans la colonne «Information supplémentaire»:

[\[http://www.fao.org/about/meetings/council/cl165/documents/fr/\]](http://www.fao.org/about/meetings/council/cl165/documents/fr/).

2. Le Conseil est appelé à élire six membres pour un mandat expirant le 31 décembre 2023, afin de remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2020, à savoir l'Algérie (liste A), le Brésil (liste C), le Danemark (liste D), la Guinée équatoriale (liste A), la Norvège (liste D) et la Pologne (liste E). Il convient de noter que le siège attribué par roulement sera occupé par un État de la liste A pendant la période 2018-2020 et par un État de la liste C pendant la période 2021-2023.

3. Les membres sortants sont rééligibles.

4. Un formulaire de proposition de candidature figure à l'*annexe A*.

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2020	Algérie (A) Brésil (C) Danemark (D) ¹ Guinée équatoriale (A) ² Norvège (D) ¹ Pologne (E)	Chine (B) Guatemala (C) Hongrie (E) Japon (D) Lesotho (A) Royaume-Uni (D)
31 décembre 2021	Côte d'Ivoire (A) ³ États-Unis d'Amérique (D) Inde (B) ⁴ Koweït (B) ⁵ Pays-Bas (D) Pérou (C) ⁶	Autriche (D) ⁷ Burkina Faso (A) Fédération de Russie (E) Iran (République islamique d') (B) République de Corée (B) Suède (D)
31 décembre 2022	Allemagne (D) Angola (A) ⁸ Arabie saoudite (B) Argentine (C) ⁹ Canada (D) Somalie (A)	Australie (D) Burundi (A) Cuba (C) Espagne (D) Madagascar (A) Turkménistan (B)
31 décembre 2023	...(A) ...(C) ...(C) ...(D) ...(D) ...(E)	Chine (B) Japon (D) Lesotho (A) Mexique (C) Pologne (E) Royaume-Uni (D)

¹ À sa cent soixante-troisième session, tenue le 5 décembre 2019, le Conseil de la FAO a été informé que la Belgique et l'Irlande se désisteraient le 31 décembre 2019 et que le Danemark et la Norvège leur succéderaient jusqu'à la fin de leurs mandats respectifs, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

² Siège occupé par roulement et qui revient à un pays de la liste A pour la période 2018/2019/2020, à savoir la Guinée équatoriale, et à un pays de la liste C lors du quatrième mandat 2021/2022/2023.

³ Le Nigéria et la Côte d'Ivoire se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Nigéria siègera en 2019, et la Côte d'Ivoire en 2020 et 2021.

⁴ L'Afghanistan et l'Inde se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Afghanistan siègera en 2019, et l'Inde en 2020 et 2021.

⁵ Le Koweït et l'Afghanistan se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Koweït siègera en 2019 et 2020, et l'Afghanistan en 2021.

⁶ Le Mexique et le Pérou se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Mexique siègera en 2019, et le Pérou en 2020 et 2021.

⁷ Par sa décision 2020/205 du 3 avril 2020, le Conseil économique et social a autorisé le Président du Conseil à tenir des élections suivant une procédure d'approbation tacite si celui-ci juge que la pandémie de coronavirus pose des problèmes pratiques pour organiser une réunion plénière du Conseil. Le Bureau du Conseil économique et social a aussi décidé de pourvoir les sièges vacants des organes subsidiaires du Conseil pour lesquels le nombre des candidatures est égal ou inférieur au nombre de sièges vacants à pourvoir pour toutes les catégories régionales au moyen d'une procédure d'approbation tacite en deux étapes. En conséquence, le Conseil a décidé que cette mesure entrerait en vigueur le 21 avril 2020 et a élu l'Italie, par acclamation, au Conseil d'administration du PAM pour un mandat d'un an, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour remplacer l'Autriche, qui avait prévu de se désister au 31 décembre 2020.

⁸ L'Angola et l'Afrique du Sud se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Angola siègera du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 et l'Afrique du Sud du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

⁹ L'Argentine et la République dominicaine se sont entendues pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Argentine siègera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et la République dominicaine du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Annexe A

Formulaire de proposition de candidature au Conseil d'administration du PAM

(à présenter lundi 23 novembre 2020 à 12 heures au plus tard)

Destinataire: Secrétaire général de la Conférence et du Conseil Date:
Via delle Terme di Caracalla, bureau A-140^{1/}

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

propose la candidature de pour la liste^{2/}

.....

pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat
allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

accepte cette candidature.

^{1/} Copie scannée à envoyer par courrier électronique à l'adresse FAO-Council@fao.org.

^{2/} A, C, D ou E, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2021-2023 sont les suivants:
un siège sur la liste A, deux sièges sur la liste C, deux sièges sur la liste D et un siège sur la
liste E.